

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

D E C I S I O N

Modification n° 4 du marché n° 2024_43-1 concernant les travaux Panoptique d'Autun – Rénovation et extension du Musée Rolin – Travaux Préliminaires 2 (TP2). Lot 1 « Désamiantage, déplombage, curage, petites démolitions ».

N° 049/2026-MP

Le Maire de la Ville d'Autun,

- Vu** le Code de la Commande Publique ;
- Vu** l'alinéa 4 de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** l'arrêté du Maire n° 351/2025 du 11 juin 2025, rendu exécutoire le 11 juin 2025, portant délégations de fonctions, subdélégations d'attributions et délégations de signatures à Madame Cathy NICOLAO, notamment en matière de passation et d'exécution des marchés publics ;
- Vu** la décision 027/2025-MP du 18 février 2025 décidant de l'attribution du marché 2024_43-1 ;
- Vu** la décision 150/2025-MP du 15 octobre 2025 relative aux modifications 1 et 2 du marché 2024_43-1 ;
- Vu** la décision 042/2026-MP du 10 février 2026 relative à la modification 3 du marché 2024_43-1 ;
- Vu** le projet de modification n° 4.

Article 1 : Autorise la signature d'une modification n° 4 du marché n° 2024_43-1 Panoptique d'Autun – Rénovation et extension du Musée Rolin – Travaux Préliminaires 2 (TP2) avec l'entreprise SAS JOBARD – 5, rue du Pont Joli, 21150 DARCEY, relative à des travaux de sondage du sol de la salle romane dans l'Hôtel Rolin, afin de déterminer l'épaisseur réelle entre la voûte et les tomettes de finition, les coupes géomètre indiquant des incohérences structurelles.

Article 3 : Précise que le montant initial du marché de 156.622,18 € HT / 187.946,62 € TTC est modifié pour être porté à 198.627,99 € HT / 238.353,59 € TTC (modifications 1, 2, 3 et 4), soit une augmentation, pour la modification n° 4, d'un montant de 1.350,00 € HT / 1.620,00 € TTC.

Article 4 : Dit que la modification n'a aucune incidence sur le délai d'exécution du marché.

Article 5 : Précise que la présente décision sera communiquée aux membres du conseil municipal à la faveur d'une prochaine réunion.

Autun, le 2 mars 2026

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée



Cathy NICOLAO-VERDENET

1ère Adjointe au Maire d'Autun
Chargée du plan Action Cœur de Ville,
de l'occupation du domaine public,
de la vie du citoyen, de la vie associative,
de la communication et de l'événementiel,
des ressources humaines et de la protection fonctionnelle